

EF./

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-419 du 17 Octobre 1985

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale de l'intérim du Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur pour compter du 17 Octobre 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 85-396 du 20 Septembre 1985 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République ;

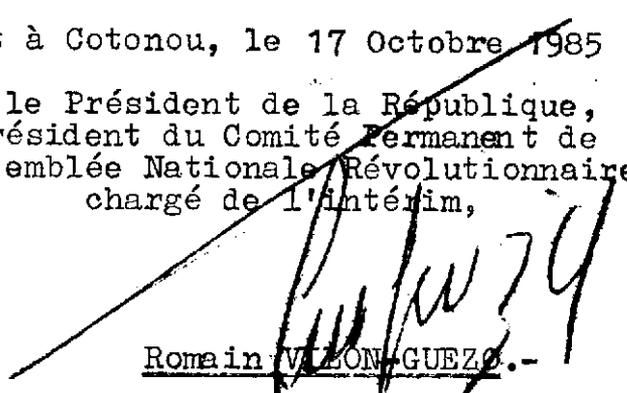
D E C R E T E

Article 1er.- Pour compter du 17 Octobre 1985, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale de l'intérim du Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur pendant l'absence du Camarade Vincent GUEZODJE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 Octobre 1985

Pour le Président de la République,
Le Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire
chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO.-

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 2 MEMS-
PISPAT 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE-4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-
GDS CHAN 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-